



Assemblée générale de la Société des Amis du Muséum et du Jardin des Plantes

Samedi 5 avril 2014, amphithéâtre d'Entomologie

Le Président Jean-Pierre Gasc ouvre à 14h30 la séance de l'assemblée générale des Amis du Muséum national d'histoire naturelle et du Jardin des plantes, composée de quatre-vingt-six membres présents et de quatre-vingt-deux membres représentés.

Dans le numéro 257 du bulletin de la Société (mars 2014) ont été publiés les rapports concernant cette assemblée, conformément aux dispositions prises par le conseil d'administration.

Il insiste sur l'importance de ce rendez-vous annuel et rappelle l'ordre du jour sur lequel les membres présents pourront délibérer conformément aux statuts.

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité du Secrétaire général
- Rapport financier du Trésorier et budget prévisionnel
- Rapport du commissaire aux comptes
- Tarif des cotisations 2015
- Vote des résolutions
- Vote du budget 2014
- Appel à candidatures
- Élection des candidats au conseil d'administration
- Questions diverses
- Clôture de l'assemblée générale

La parole est donnée au Secrétaire général, Bernard François, qui commente les principaux événements de l'année écoulée et fait part du renouvellement du mandat de trois administrateurs : Marie-Hélène Barzic, Michelle Lenoir et Jean-Claude Juppy ainsi que de la candidature de Mme Anne-Marie Félix-Cattez qui s'est présentée.

Ensuite Christine Sobesky, Trésorière, apporte ses commentaires sur la présentation des comptes.

Un sociétaire intervient vivement pour obtenir des explications sur les moins-values sur cession de titres présentées dans le compte de résultat.

Christine Sobesky rappelle aux sociétaires que si les moins-values d'un montant de 65 925 € sont importantes cette année, elles proviennent d'une mutation du portefeuille d'actions. En effet, le conseil d'administration a confié à l'un de ses membres, Paul Varotsis, la responsabilité du portefeuille qui s'élevait à 944 462 € au 1^{er} janvier 2013, mais était obéré par une provision sur titres de 299 220 €.

La mutation du portefeuille s'est faite par des ventes de titres pour une valeur de 284 971 €, ce qui a permis de prendre des parts dans un fonds indiciaire pour 220 000 €.

Par ailleurs, les plus-values boursières non comptabilisées s'élèvent à 64 335 €. Le plan comptable interdit en France d'enregistrer les plus-values latentes, alors qu'il nous est demandé de provisionner les pertes latentes. Au 31 décembre 2013, la provision sur titres s'élevait à 168 902 €.

Actuellement, les titres génèrent des revenus financiers (dividendes d'actions et d'obligations) pour un montant brut de 21 000 € et un montant net, après déduction des droits de garde et des impôts, de l'ordre de 15 000 €.

Après des échanges animés, Bernard François propose aux sociétaires de voter, à main levée, les différentes motions ; à bulletin secret, l'élection des administrateurs.

• Première motion : adoption du rapport moral

L'assemblée approuve le rapport moral à l'unanimité et donne quitus au Président Jean-Pierre Gasc.

• Deuxième motion : adoption du rapport d'activité

L'assemblée approuve le rapport d'activité à l'unanimité et donne quitus au Secrétaire général Bernard François.

• Troisième motion : adoption du rapport financier

L'assemblée approuve le rapport financier à l'unanimité et donne quitus à la Trésorière Christine Sobesky.

• Quatrième motion : adoption du budget prévisionnel 2014

L'assemblée approuve le budget prévisionnel à l'unanimité.

• Cinquième motion : proposition de révision des tarifs en 2015

Individuel :	42 €
Couple :	70 €
Enfants :	20 € inchangé
Junior/étudiant :	25 € inchangé

L'assemblée approuve le principe de cette révision à l'unanimité moins une abstention.

Élection au conseil d'administration

168 votants, 6 votes blancs, 162 votes exprimés dont 82 par procuration.

Est élue : Anne-Marie Félix-Cattez (157 voix).

Sont réélus : Marie-Hélène Barzic (155 voix), Michelle Lenoir (155 voix), Jean-Claude Juppy (155).

Le Bassin de l'esplanade Milne Edwards

Yves Cauzinille commente un diaporama évoquant d'abord l'historique du bassin "retrouvé" à son emplacement d'origine au-dessus de la chambre de fontainerie du XVII^e siècle. Le diaporama rappelle brièvement les principales étapes de l'aventure et le rôle de la Société : appel à souscription auprès des adhérents, participation au financement d'un sondage et des études préalables.

Il esquisse ensuite le développement du projet sur la base de l'*Etude de diagnostic* établie par l'Architecte en chef des Monuments historiques en janvier 2014.

La Société participera à la recherche des financements de l'opération et accompagnera sa mise en œuvre aux côtés du Muséum, avec le soutien moral d'un comité qui compte plusieurs personnalités illustres.

La Société remercie chaleureusement Bernard Dupin, adhérent-architecte, qui a conduit la patiente « enquête » sur le bassin « disparu » depuis 1980 et lui donne la parole.

Bernard Dupin exprime sa satisfaction et son espoir de voir prochainement aboutir le projet de restitution du bassin.

Questions diverses :

1/ Peut-on espérer avoir un avantage tarifaire sur les entrées au Parc zoologique de Paris ?

Réponse du Président : les adhérents de la Société des Amis du Muséum ne bénéficieront d'aucun avantage pour visiter le Parc zoologique de Paris (PZP), ancien Zoo de Vincennes, bien qu'il demeure sous la responsabilité du Muséum. Cette situation résulte du choix qui a été fait dans le mode de financement de la rénovation du parc qui est fondé sur un partenariat public privé (PPP). Il s'agit d'une formule de contrat administratif entre des entreprises privées et le pouvoir public (ordonnance du 17 juin 2004) visant à éviter l'endettement immédiat de l'état. Ce sont en effet les entreprises contractantes qui font l'investissement et se font rembourser par un "loyer" qui s'échelonne, dans le cas du parc, sur vingt-cinq ans. Le Muséum est donc contraint de "rentabiliser" le plus possible le nouveau parc afin de remplir les obligations du contrat. Nous pourrions cependant bénéficier des tarifs de groupes.

2/ Cotisations : pourquoi n'y a-t-il pas de tarif famille ?

Réponse du Secrétaire général : ceci n'a jamais été mis en place au sein de la Société des Amis et n'a pas été évoqué en conseil d'administration ces dernières années. Ce point fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration, mais les statuts ne le mentionnent pas.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée générale et invite les membres présents à converser autour du verre de l'amitié.

Liste des membres du conseil d'administration de la société en date du 5 avril 2014

Jean-Pierre GASC	Président
Félix DEPLEDT	Vice-président
Raymond PUJOL	Vice-président
Bernard FRANÇOIS	Secrétaire général
Christine SOBESKY	Trésorier
Paul VAROTISIS	Trésorier adjoint
Yves LAISSUS	Président d'honneur
Jean-Claude MONNET	Membre d'honneur

Membres :	Aïcha BADOU	Denis GROENÉ
	Marie-Hélène BARZIC (réélue)	Jacques HUIGNARD
	Yves CAUZINILLE	Pascale JOANNOT
	Jacqueline COLLOT	Jean-Claude JUPPY (réélu)
	Laurent DECUYPERE	Françoise KIOU-JOUFFROY
	Gérard FAURE	Jean-Patrick LEDUC
	Anne-Marie FELIX-CATTEZ (élue)	Michelle LENOIR (réélue)
	Bernard L. GATINOT	Sophie-Eve VALENTIN-JOLY